

Documents pontificaux

Allocution prononcée par Léon XIII au consistoire du 14 décembre 1899

Voici le texte de l'importante allocution prononcée par Léon XIII au consistoire du 14 décembre dernier :

Nous avons la légitime confiance que les solennités du grand Jubilé produiront des fruits de salut. En effet, la parole et les exhortations du Pontife, fortifiées par la grâce d'en haut, semblent avoir suscité un élan de piété populaire et un vif désir de répondre à son appel. La nouvelle Nous en est venue et elle Nous revient souvent, que partout se rencontrent des chrétiens qui songent à se rendre à Rome pour y purifier leurs âmes.

C'est assurément en de pareilles circonstances que Nous souhaiterions ardemment que le régime et les usages d'autrefois fussent rendus à Rome. Il Nous serait alors loisible d'observer les coutumes transmises par nos pères, d'accomplir les cérémonies de la religion sans aucun obstacle, même dans les rues de la ville, avec un appareil public, et selon les rites extraordinaires que réclame le caractère extraordinaire de ces saintes solennités. Le maintien des anciennes traditions permettrait à l'étranger de reconnaître la Ville Sainte. Mais on a dépouillé le Pontife, et en même temps, on a diminué la liberté des catholiques : les temples seuls sont laissés à la piété des Romains et des étrangers.

Sur ces entrefaites, les vicissitudes de l'année qui s'achève ont engendré un autre inconvénient joint à une injustice faite au siège apostolique et condamnée par l'opinion commune de tous ceux qui conservent un jugement droit. Nous ne pouvons le souffrir en silence. Nous voulons parler du Congrès des délégués des puissances à La Haye. Sur l'initiative de l'auguste empereur de Russie on devait se consulter sur les moyens de rendre la paix plus stable, et de restreindre à la fois la fréquence et l'atrocité des guerres.